



PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Communiqué de presse

Paris, le 6 mars 2018

Économie – Entreprises – organismes publics

Appel à candidatures pour la 5^e édition des Prix des délais de paiement (du 6 mars au 20 avril 2018)

Pour la 5^e année consécutive, les entreprises et les organismes publics et parapublics sont invités à participer aux Prix des délais de paiement pour leurs bonnes pratiques en la matière. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 20 avril.

Placées sous le parrainage de M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, les Assises des délais de paiement, au cours desquelles seront présentés les lauréats, se tiendront cette année au siège du Medef à Paris, le 31 mai prochain.

Il ne s'agit pas seulement de désigner de « bons payeurs ». Ces prix visent à encourager et diffuser les efforts des donneurs d'ordre envers leurs fournisseurs, les pratiques et comportements exemplaires et innovants visant à améliorer les délais de paiement, un enjeu majeur pour l'économie et la trésorerie des entreprises, notamment les PME. Les candidatures sont ouvertes aux grands groupes, entreprises de taille intermédiaire (ETI), PME, organismes et établissements publics, collectivités territoriales et hôpitaux. Les critères d'évaluation sont identiques pour les entreprises et les organismes du secteur public.

Le jury d'experts, co-présidé par Jeanne-Marie Prost, présidente de l'observatoire des délais de paiement, Jean-Hervé Lorenzi, président du pôle de compétitivité Finance Innovation et Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, examinera les dossiers et désignera les lauréats dans cinq catégories : PME, ETI, grands groupes, organismes publics, territoires.

L'année dernière, les prix avaient été décernés au ministère des Armées, au groupe Michelin, au département des Hauts-de-Seine, aux entreprises Gutenberg Networks et Ideal Meeting & Events, et des coups de cœur à l'Agglomération du Pays de l'Or et au Centre hospitalier intercommunal de Créteil.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 20 avril 2018. Renseignements et dossier de candidature à télécharger : delais-paiement.fr/dossier-de-candidature/

Implication des fédérations professionnelles

Les prix et les assises des délais de paiement sont organisés avec le soutien d'associations et fédérations professionnelles dont l'implication est précieuse pour la mobilisation et la sensibilisation des entreprises au sujet crucial du crédit-interentreprises. C'est pourquoi, après quatre éditions à Bercy, c'est le Medef qui accueillera, à son siège parisien, les Assises et la remise des prix le 31 mai prochain.

Pour Pierre Gattaz, président du Medef, « *La lutte contre les retards de paiement est un enjeu vital pour nos entreprises. Notre action se construit autour de deux enjeux : la sensibilisation des différents acteurs sur les conséquences des retards de paiement pour nos entreprises et leur accompagnement vers de meilleures pratiques. A travers cet événement, avec la CPME, la Médiation des Entreprises et l'Observatoire des Délais de Paiement, nous voulons promouvoir ces pratiques positives, adaptées à toutes les tailles et à tous les types d'entreprises. Nous souhaitons mettre à l'honneur les dirigeants qui s'engagent avec leurs équipes au quotidien pour créer de la valeur avec leurs fournisseurs. La réussite d'une entreprise se construit collectivement !* »

Pour François Asselin, Président de la CPME, également volontaire pour accueillir à son tour une prochaine édition des Assises, « *Les retards de paiement ont des conséquences importantes sur la vitalité des TPE et PME : perte de revenus, manque de liquidité, impact sur l'emploi, voire menace de défaillance pour l'entreprise. Pour parvenir à une réduction de ces retards, nous estimons nécessaire une prise de conscience collective quant à l'importance du respect des délais. De fait, dans cette volonté de sensibiliser chaque organisation, publique ou privée, la CPME s'associe aux Assises et Prix des délais de paiement, qui participent activement à la promotion des pratiques vertueuses* ».



PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Un site ressources

Le site web des délais de paiement s'enrichit de nouvelles rubriques et contenus visant à offrir l'actualité sur la question des délais de paiement, avec des liens notamment sur les travaux de l'Observatoire des délais de paiement, les actions de la Médiation des entreprises ou le rôle de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes) dans l'application des règles et des sanctions.

<http://delais-paiement.fr>

Pour rappel

Depuis 2009, la loi plafonne strictement les délais de paiement contractuels interentreprises. Ces délais ne doivent pas dépasser 60 jours à compter de la date de la facture, ou 45 jours fin de mois (article L. 441-6 du code de commerce), des délais spécifiques étant prévus pour certains produits ou services (article L. 443-1 du code de commerce).

Le respect des délais de paiement est crucial pour l'économie et la santé des entreprises : le crédit interentreprises en France est de 635 Mds € par an, soit l'équivalent du tiers du PIB national (source FIGEC).

Contacts presse :

Valérie Desgrandchamps / relations presse prix et assises des délais de paiement 2018

06 62 89 51 51 / vdesgrandchamps@wanadoo.fr

Thierry Chevalier / Compinnov / 01 850 88 222 – 06 80 20 96 23 / t.chevalier@compinnov.com

A propos

La 5^e édition des Assises des délais de paiement aura lieu le 31 mai à Paris, au siège du Medef. A cette occasion, cinq lauréats, donateurs d'ordre des secteurs public et privé, se verront décerner un prix pour leurs pratiques exemplaires en matière de délais de paiement, sur désignation d'un jury d'experts co-présidé par Jeanne-Marie Prost, Jean-Hervé Lorenzi et Pierre Pelouzet. <http://delais-paiement.fr>

Partenaires des Assises des Délais de paiement



Avec le soutien de : AFDC - AMF - APASP - ASTECH - CAPEB - CCI France - CGI - CNA - CNCEF - CODINF
Comité mécanique IDF - CPME - DFCG - ETHIC - FIM - Finance Innovation - Finyear - FNBM
Médiation des entreprises - MEDEF - METI - Observatoire des délais de paiement - PACTE PME - RAVI - SNDGCT